## **ANNEXE 1 – Pertes de récolte**

## Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année |\_2\_|\_0\_|\_2\_|\_2\_| N° SIRET : |\_\_|\_\_|\_|\_|\_| ; N° PACAGE : |0|6|1|\_\_|\_\_|\_| Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : \_\_\_\_\_\_\_

Nature de la culture	Quantité récoltée totale en Qx : récolte 2021 quelle que soit la destination sur toute la surface de l'exploitation* * pour la récolte en miel : indiquer la quantité en kg	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface (ha.a)*  * pour les apiculteurs, indiquer le nombre de ruches	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (2)	Autre indemnité hors assurance en euros
					Grêle (1)	MRC (1)		
Pommes de table								
Pommes de table Biologiques								
Pommes à cidre haute tige								
Pommes à cidre haute tige Biologiques								
Pommes à cidre basse tige								
Pommes à cidre basse tige Biologiques								

Cerfa n°13681\*03 Date de mise à jour : Novembre 2021

Pommes à jus				
Pommes à jus Biologiques				
Pommes industries				
Pommes industries Biologiques				

(1) : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)
(2) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (1) « Grêle ou MRC »

Date:

Signature(s):

(dans le cas de société : signatures de tous les associés)